



**FORUM**  
**Citoyens**  
**Aînés**  
**Senior**  
**Citizens**

Secrétaire général  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (QC) H3A 1X6

Lundi le 5 avril 2004

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint, le Mémoire sur la proposition de Charte montréalaise des droits et responsabilités présenté par le Forum des citoyens aînés de Montréal à l'Office de consultation publique de Montréal.

Nous espérons que notre envoi est conforme à vos exigences.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués

Henri Gervais  
Secrétaire général

Forum des citoyens aînés de Montréal  
68, boul. St-Joseph Ouest  
Montréal, H2T 2P4  
Téléphone: (514) 270-8464  
Courriel : [info@fcam.qc.ca](mailto:info@fcam.qc.ca)

# **MÉMOIRE**

**SUR LA PROPOSITION DE  
CHARTRE MONTRÉLAISE  
DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

PRÉSENTÉ PAR LE

**FORUM DES CITOYENS AÎNÉS  
DE MONTRÉAL**

À

L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

AVRIL 2004

## NOTRE ORGANISME

Le Forum des citoyens âgés de Montréal / Senior Citizens' Forum of Montreal est un organisme sans but lucratif dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des âgés et des personnes retraitées de la région de Montréal.

Le Forum des citoyens âgés de Montréal est le plus vieil organisme de regroupement d'individus et d'associations, reliés au phénomène du vieillissement, dans la région métropolitaine. Il célébrera son 40<sup>ième</sup> anniversaire de fondation en 2005.

Tout au long de son existence il a soutenu l'émergence de plusieurs organismes aux objectifs similaires, mais dont les missions diffèrent.

La recherche, l'étude et l'analyse des conditions de vie des âgés et des personnes retraitées ainsi que la diffusion des résultats obtenus forment les éléments essentiels de son plan d'action.

Par sa mission, il favorise la prise en charge et l'implication des âgés dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Il incite ses membres à demeurer des citoyens et des citoyennes à part entière.

## NOTRE INTÉRÊT

Par la nature de son action, le Forum participe à la défense des droits des âgés et des personnes retraitées.

Les objectifs et l'action du Forum ne peuvent donc laisser ses membres et ses administrateurs indifférents au projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités.

Les administrateurs ont mis sur pied un comité d'étude du projet de la Ville de Montréal. Le présent mémoire est le fruit des recommandations de ce comité.

## LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

Nous avons admiré l'excellence du contenu de l'actuel projet. Nous voulons féliciter les personnes qui ont rédigé le document soumis à la présente consultation.

Nous sommes en accord avec la philosophie et les valeurs de la Ville de Montréal qui sont décrites dans la partie I du projet et qui colorent toutes les actions de la municipalité.

Une charte municipale des droits rejoint les intérêts immédiats de la population. Elle s'intéresse à des sujets plus familiers à l'ensemble des citoyens et citoyennes tels que la sécurité (articles 20 et 21) ou le logement (article 15) De ce fait elle devient donc plus accessible aux individus que les chartes d'une province ou d'un pays.

## NOS CONSIDÉRATIONS ET INTERROGATIONS

Malgré l'excellence du document, la charte risque de voir ses effets détruits par la partie III qui impose de grandes limites à son action (article 26)

À titre d'exemple, l'article 17, (alinéa a), protège le patrimoine architectural. Un arrondissement, par ses pouvoirs, pourrait invalider les effets de cet article.

Nous nous interrogeons sur le pouvoir réel de l'ombudsman dans des situations analogues. Nous ne connaissons pas les moyens que possède l'ombudsman pour exercer ses pouvoirs.

La décentralisation des ressources humaines peut créer un effet qui entraîne des obstacles à l'application de la charte.

Nous ne savons pas non plus si la Charte est un dernier recours pour les citoyens et citoyennes qui auraient d'autres moyens, mis à leur disponibilité par la Ville, pour faire respecter leurs droits.

Une récente recherche, que le Forum des citoyens aînés de Montréal a coordonnée et qui portait sur la qualité de vie des aînés vivant à Montréal, nous a révélé l'importance de la vie sociale et des loisirs sur la santé et la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus. Considérant qu'un nombre important des personnes de 65 ans et plus ont un maigre revenu, l'accessibilité aux loisirs devient un élément essentiel pour le bien-être des personnes de ce groupe d'âge.

Les loisirs contribuent à briser l'isolement et favorisent le développement personnel tant sur le plan culturel que physique.

Considérant que les loisirs se vivent à proximité de son lieu de résidence, considérant que la Ville de Montréal a toujours été à l'avant-garde dans l'organisation des loisirs, considérant que la Ville de Montréal a été la première à mettre sur pied des clubs de l'âge d'or municipaux, nous sommes étonnés de ne pas voir de section concernant le droit aux loisirs à l'instar d'autres chartes telle que la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville.

## NOS SUGGESTIONS

Pour que la Charte soit efficace, il faut que les recours puissent s'exercer. Il faut donner à l'ombudsman la possibilité de faire enquête et il faut affecter les ressources nécessaires à cette fin. La Ville devrait s'appuyer sur les pouvoirs du Protecteur du citoyen pour déterminer les pouvoirs de l'ombudsman.

Nous suggérons de prévoir des articles qui indiquent que la Charte doit s'appliquer aux situations qui relèvent de la compétence des arrondissements.

Nous suggérons d'ajouter une section sur le droit aux loisirs.

Nous suggérons de prévoir la formation des employés municipaux pour comprendre et appliquer la Charte.

## CONCLUSION

Nous félicitons les autorités municipales pour leur souci de la démocratie. Une charte des droits rend plus harmonieuse la vie communautaire.

Le Forum des citoyens âgés de Montréal offre ses services à la Ville de Montréal pour faciliter la diffusion de l'information relative à la Charte montréalaise des droits et responsabilités auprès de ses membres et de la population âgée en général..